

# LE LYCEE DES METIERS

# la démarche Lycée des métiers a été instaurée dans le but de valoriser les filières professionnelles

Circulaire n° 2001-261 du 17 décembre 2001

BO n° 47 du 20 décembre 2001

1er cahier des charges en 2003

Circulaire n° 2003-036 du 27 février 2003

2e cahier des charges décembre 2004

Décret n° 2005-1394 du 11 novembre 2005 et

Circulaire n° 2005-204 du 29 novembre 2005

Evolution permanente du cahier des charges

# Les lycées des métiers dans l'académie de Rennes

- ⇒ **15 labellisés R 04** (expiration R09)
- ⇒ **15 labellisés R 06**
- ⇒ **10 labellisés R 07**
- ⇒ **7 labellisés R 08**
- ⇒ **19 labellisés R 09** (nouvelles demandes et renouvellement à 5 ans)
- ⇒ **2 labellisés R 10** (et 2 pour un second libellé)

**Soit 54 labellisés sur environ 100  
labellisables à la rentrée 2010**

# Candidat au label

---

- ⇒ un lycée professionnel en conventionnement avec un ou plusieurs lycées technologiques
- ⇒ un lycée polyvalent
- ⇒ un lycée professionnel et un lycée technologique pour une demande unique

**Donc ne peut être candidat**

- ⇒ un lycée technologique seul

# Candidat au label

---

**La démarche et le label LdM intéressent l'ensemble de l'établissement mais le libellé éclaire 1 voire 2 pôles maximum**

- **Définition d'un pôle « Lycée des métiers »**
  - **C'est une unité homogène qui répond aux exigences du cahier des charges en termes de formation, d'ouverture et de fonctionnement**

# Candidat au label

---

- **Comment identifier les pôles**
  - **Les secteurs actuellement identifiés répondent-ils aux exigences du cahier des charges?**
  - **Quel positionnement du pôle dans son environnement ? (EPLÉ, partenaires, équipe, ...)**

# Candidat au label

---

- ⇒ Chaque pôle peut intégrer une ou plusieurs filières
- ⇒ Chaque pôle peut faire l'objet d'une demande d'audit séparée

# Le libellé

---

**Il doit :**

⇒ être lisible et assez court

⇒ être significatif pour les professionnels et les cibles de communication de l'établissement (vocabulaire ne portant pas à interrogation, ni à interprétations multiples)

⇒ représenter des métiers et non des matières enseignées



# Conditions d'obtention du label

---

**Répondre aux 7 exigences du cahier des charges :**

- **Caractéristiques générales**
- **Partenariat avec la région**
- **Partenariat avec les professionnels**
- **Les formations**
- **La vie lycéenne**
- **L'ouverture vers l'extérieur (arts et culture – Ouverture à l'international)**
- **La VAE**

# LE LYCEE DES METIERS

Un label de qualité  
dans une dynamique de projets

# La labellisation

---

- ⇒ **c'est une démarche de progrès**
- ⇒ **c'est une démarche qui s'inscrit dans une dynamique de projets**
- ⇒ **ces démarches s'inscrivent dans la « Qualité »**

# Objectifs de la labellisation

---

- ⇒ être une démarche collective en mobilisant l'ensemble des personnels autour d'un projet commun et fédérateur
- ⇒ intégrer la démarche dans un projet d'établissement cohérent
- ⇒ être une démarche de qualité globale à l'établissement qui prend en compte un nombre important de critères à travers les 7 exigences

# Objectifs de la labellisation

---

⇒ permettre de recenser l'ensemble des actions initiées dans l'établissement, de les valoriser et de les faire connaître à l'interne

⇒ permettre une formalisation des procédures (mutualisation, harmonisation, évaluation, progrès)

⇒ permettre de consolider les partenariats, les relations institutionnelles et de participer au développement économique

# Objectifs de la labellisation

---

⇒ **permettre d'améliorer la communication interne pour une plus grande efficacité et la communication externe pour une meilleure reconnaissance de l'établissement**

⇒ **permettre la valorisation de la formation professionnelle et technologique et la reconnaissance des enseignements dispensés**

⇒ **permettre le développement des partenariats**

## Les lycées labellisés témoignent :

«

⇒ une démarche de progrès sur la durée, une synergie au niveau des équipes

⇒ s'inscrit dans une démarche constante de qualité

⇒ une dynamique autour des projets

⇒ une démarche fédératrice qui valorise

l'ensemble de ce qui est fait dans l'établissement

⇒ une participation plus active de l'ensemble des personnels à la vie de l'établissement

## Les lycées labellisés témoignent :

«

⇒ une évolution de l'organisation favorisant la mutualisation des pratiques, la mise en place de projets communs aux secteurs de formation au lieu de travailler côte à côte

⇒ un gage de qualité, de confiance, de crédibilité vis-à-vis des partenaires professionnels, des parents

⇒ une meilleure identification par les partenaires

⇒ une augmentation des lieux de stage



# Bien définir les objectifs

---

- ⇒ **Est-ce être Lycée des métiers ?**
- ⇒ **Ou demander une labellisation ?**

# La démarche projet

---

- ⇒ **Mettre en place un comité de pilotage et de suivi**
- ⇒ **Initier des groupes projets**
- ⇒ **S'approprier les grands thèmes du cahier des charges « Lycée des métiers »**
- ⇒ **Répertorier, analyser et formaliser l'existant**

# Une dynamique de projets

- ⇒ Identifier les écarts entre l'existant et les exigences du cahier des charges
- ⇒ Rechercher un consensus
- ⇒ Formaliser les axes de progrès
- ⇒ Engager les actions correspondantes

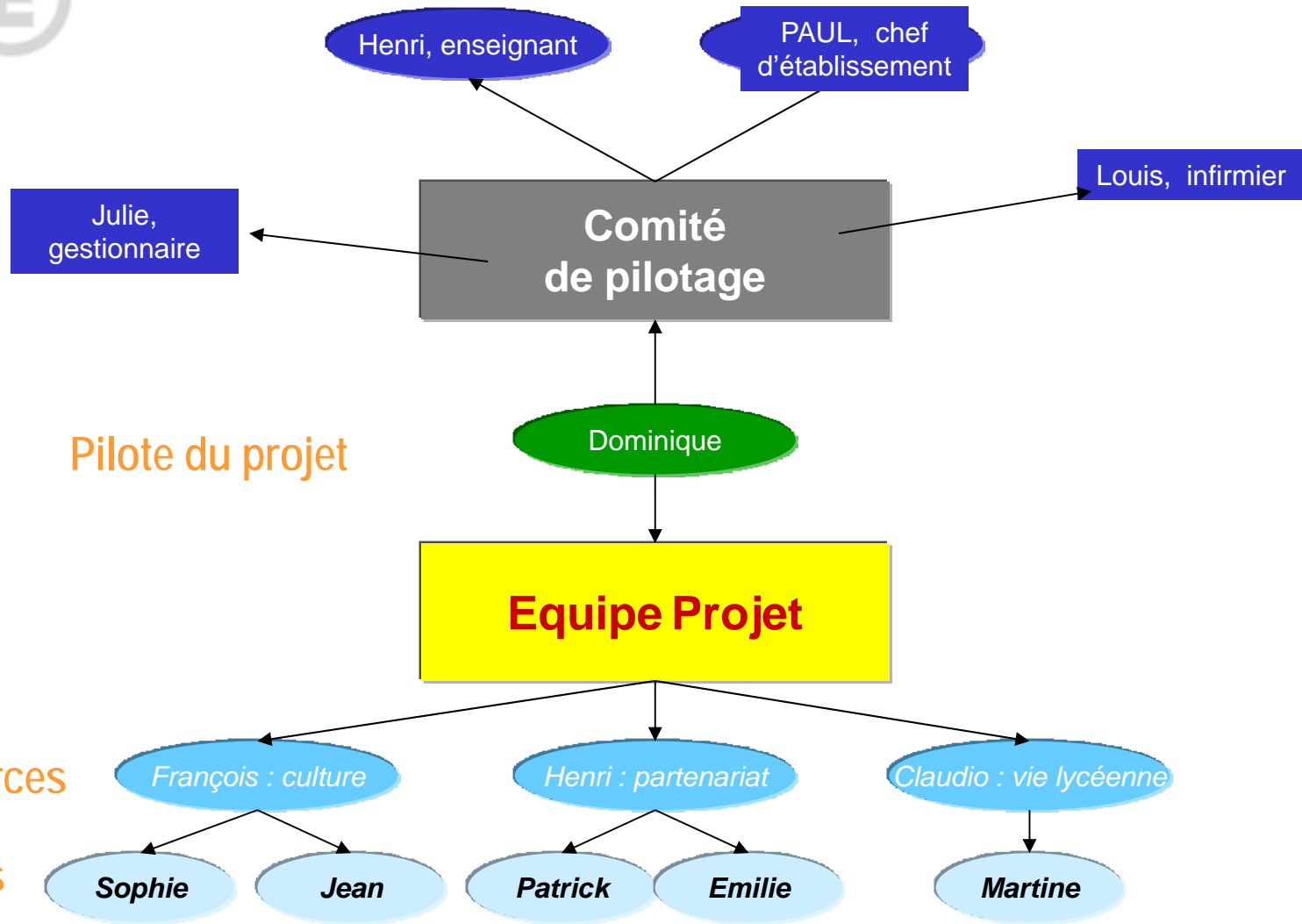
# Les 7 points clés de la réussite d'un projet

- ⇒ **Tout projet commence par une commande (commanditaire = Chef d'établissement)**
- ⇒ **La commande doit être traduite en objectifs**
- ⇒ **Le projet est porté et piloté par une personne identifiée, assistée d'une équipe (Porteur de projet ou Chef de projet)**
- ⇒ **Une bonne communication est indispensable**

# Les 7 points clés de la réussite d'un projet

- ⇒ La note de cadrage définit les moyens à mettre en œuvre et les résultats attendus
- ⇒ Un planning réaliste est impératif
- ⇒ Les risques doivent avoir été identifiés et analysés

# Le comité de pilotage et de suivi



# Fédérer une équipe projet performante

- ⇒ **Créer et entretenir une dynamique de groupe**
- ⇒ **Tirer le meilleur parti des motivations des acteurs et de leurs compétences**
- ⇒ **Impliquer les acteurs**
- ⇒ **Fédérer et mobiliser les acteurs pour atteindre les objectifs du projet**
- ⇒ **Mobiliser les énergies**

# LE LYCEE DES METIERS

Dossier d'instruction

Demande de labellisation « Lycée des métiers »

Cahier des charges – Rapport d'audit



# Le cahier des charges

---

## 7 exigences issues des textes :

- 1 - Caractéristiques générales
- 2 - Partenariat avec la Région
- 3 - Partenariat avec le monde professionnel
- 4 - Formation
- 5 - Vie lycéenne et services associés
- 6 - Ouverture sur l'extérieur (Arts et culture et Ouverture à l'international)
- 7 - Certification et validation des acquis de l'expérience

# Présentation du cahier des charges

---

**Pour chacune des 7 exigences :**

⇒ **Les critères indispensables**

⇒ **Les critères souhaitables**

**Les colonnes**

⇒ **Actions réalisées ou déjà engagées**

⇒ **Pièces justificatives présentées lors de l'audit**

⇒ **Actions en projet**

# 1 - Caractéristiques générales

---

- ⇒ un comité de pilotage et/ou de suivi
- ⇒ un cursus complet jusqu'au niveau III (éventuellement par convention avec un autre établissement) dans chaque pôle à labelliser
- ⇒ un projet d'établissement formalisé et conforme au projet académique

# 1 - Caractéristiques générales

---

- ⇒ des actions de communication en direction des publics-cibles diversifiés pour favoriser le recrutement de tout public (et supports correspondants)
- ⇒ un site Web valorisant la stratégie de communication de l'établissement
- ⇒ des supports de communication (à l'interne comme à l'externe)

# 1 - Caractéristiques générales

---

- ⇒ des partenariats avec les collèges (éducation à l'orientation, promotion des métiers et des formations, organisation des dispositifs en alternance...)
- ⇒ une mixité fille-garçon à favoriser dans toute formation

## 2 - Partenariat avec la Région

---

- ⇒ **Initier des actions KARTA et à minima informer sur les autres dispositifs**
  
- ⇒ **Gérer locaux et équipements**
  - **dresser un état des lieux**
  - **maintenir locaux et équipements**
  - **s'assurer de la conformité**
  - **faire évoluer l'outil global de formation**
  - **entrer dans la démarche « QUALYCEE »**

# 3 - Partenariat avec le monde professionnel

- ⇒ **Faire vivre une cellule de partenariat**
- ⇒ **Assurer une gestion commune des périodes de formation en entreprise**
  - un fichier entreprise informatisé, partagé et mis à jour
  - une procédure écrite
- ⇒ **Accompagner les élèves vers l'emploi**
- ⇒ **Suivre l'insertion des jeunes (enquête IVA annuelle)**

## 3 - Partenariat avec le monde professionnel

- ⇒ **Gérer les relations avec les entreprises**  
(signature de conventions, participation des professionnels aux examens, information des élèves et enseignants, invitation aux portes ouvertes...)
- ⇒ **Entretenir des relations avec les acteurs territoriaux, structures intercommunales, observatoire local ou de branche professionnelle...**



## 4 - Formation

### seul ou en coopération

- ⇒ **Assurer la formation initiale, la formation continue et le cas échéant l'apprentissage**
- ⇒ **Etre en capacité d'accueillir des jeunes bénéficiant de la MGI ou de la MIJEC**
- ⇒ **Favoriser les parcours adaptés et personnalisés (positionnement réglementaire)**
- ⇒ **Mettre en place des passerelles**

## 4 - Formation

### seul ou en coopération

- ⇒ Préparer l'accès et/ou organiser l'accueil des élèves de Bac Pro en BTS
- ⇒ Assurer un dispositif de veille formalisé pour les jeunes en difficulté
- ⇒ Mettre à disposition des ressources documentaires et pédagogiques (usage des TICE)
- ⇒ Participer aux actions initiées dans le cadre académique (MRCE, « Une entreprise dans votre lycée », prix SEMA, Olympiades des métiers...)

## 5 - Vie lycéenne et services associés

- ⇒ **Assurer l'accueil des publics en formation**
- locaux de réunions, de convivialité et de détente (foyer – cafétéria)
  - hébergement à l'interne et à l'externe
  - des solutions de transports adaptées
  - prise en compte de la mixité
- ⇒ **Sensibiliser à la santé et à la sécurité**
- infirmerie
  - procédure de secours d'urgence
  - actions d'éducation à la santé et de prévention sociale
  - entretiens individuels

## 6 - Ouverture sur l'extérieur

### Arts et culture :

- ⇒ existence d'une réelle dynamique culturelle (activités culturelles sur les temps d'enseignement construites en pluridisciplinarité et sur les temps périscolaires)
- ⇒ mise en place d'actions en partenariat
- ⇒ offre l'accès aux espaces adaptés (ateliers, informatique, amphithéâtre...)

## 6 - Ouverture sur l'extérieur

### Ouverture à l'international :

- ⇒ inscription d'un volet international dans le projet d'établissement
- ⇒ implication dans les dispositifs européens ou internationaux (Léonardo, Socrates)
- ⇒ organisation de périodes de formation en milieu professionnel à l'étranger, d'échanges à vacation pédagogique

## 7 - Validation des acquis de l'expérience (VAE)

---

- ⇒ mise à disposition d'une documentation
- ⇒ existence d'une personne ressource identifiée
- ⇒ capacité à héberger des sessions d'information organisées par le DAVA (Dispositif Académique de Validation des Acquis)
- ⇒ capacité à assurer l'organisation administrative et pédagogique des commissions de validation

# La procédure de labellisation

La candidature

L'audit

Le Comité Académique

La visite de suivi

# Candidature des Etablissements

---

**Le dossier de candidature, envoyé à la DAFPIC, comporte :**

⇒ **La demande officielle écrite**

⇒ **Le retour dans les 3 mois :**

 **du dossier d'instruction-cahier des charges complété comportant le libellé du lycée des métiers proposé par l'établissement**

 **du document « Données chiffrées »**

 **de la copie de la délibération du conseil d'administration relative à cette demande**

 **du procès verbal de la dernière réunion de la commission d'hygiène et sécurité**



# Le Groupe d'audit : 2 à 3 personnes

---

**Parmi :**

- ⇒ les corps d'inspection
- ⇒ les services académiques  
(DAFPIC, MGI, SAIA, DAVA...)
- ⇒ les professionnels

**qui sont obligatoirement :**

- ⇒ extérieurs au métier
- ⇒ extérieurs à la filière
- ⇒ extérieurs au bassin

# Le Groupe d'audit : 2 à 3 personnes

---

**1 responsable de l'audit (inspecteur) qui aura en charge, entre autres :**

⇒ **de coordonner les opérations**

⇒ **de prendre les contacts**

⇒ **de rendre compte des conclusions de l'audit au groupe de pilotage de l'établissement audité**

# L'audit

---

⇒ **1re étape : l'étude préalable du dossier de candidature par les auditeurs va permettre de mesurer la faisabilité de l'audit et la cohérence du libellé demandé**

**1. Si le dossier n'est pas recevable : informer l'établissement (confirmation écrite et motif du rejet)**

# L'audit

---

## 2. Si le dossier est recevable :

⇒ proposer à l'établissement un planning de visite d'audit

⇒ L'établissement a au minimum 1 mois pour organiser les deux journées conformément au planning proposé

# L'audit

---

- ⇒ **2e étape : la visite d'audit permet de vérifier l'exactitude des informations contenues dans le cahier des charges :**
- **actions engagées ou réalisées**
  - **actions en projet**
  - **documents et procédures**

# L'audit : 2 jours

---

⇒ **Rencontrer différentes personnes de l'établissement :**

- le comité de pilotage
- les différents publics formés dans le lycée
- les parents d'élèves
- les professionnels partenaires locaux
- les personnels enseignants et chef des travaux
- l'équipe socio-éducative et représentants des TOS
- le directeur de CIO et le correspondant MGI ou MIJEC
- toute autre personne désignée par les auditeurs

⇒ **Circuler dans l'établissement et visiter l'ensemble des locaux**

# Le dossier d'instruction–rapport d'audit

- ⇒ **Le rapport d'audit à compléter pour chaque critère par son niveau d'atteinte, le constat et observations**
  
- ⇒ **Les conclusions générales des auditeurs à compléter pour chaque exigence :**
  - **par les points positifs (critères indispensables atteints) et les préconisations**
  - **par les axes de progrès (critères indispensables non atteints ou partiellement atteints) à mettre en œuvre durant la 1re année de labellisation**

## Remarques :

- ⇒ **Dans les conclusions générales des auditeurs, ceux-ci peuvent proposer un libellé modifié suite à l'audit**
- ⇒ **L'avis porté par les auditeurs (très favorable, favorable, réservé ou défavorable) constitue un élément important pour les membres du Comité académique**



**Le document complété par le groupe d'auditeurs :**

- ⇒ **est adressé à l'établissement pour information**
- ⇒ **est étudié lors du Comité académique "Lycée des Métiers" qui propose au recteur l'attribution ou non de la labellisation pour 1 an**

## Sa composition :

- ⇒ DAFPIC, CSAIO (ou leur représentant)
- ⇒ IA/IPR et IEN/ET
- ⇒ Directeur Diocésain de l'Enseignement Catholique
- ⇒ Chefs d'établissement et chefs de travaux
- ⇒ Enseignants
- ⇒ Association des parents d'élèves
- ⇒ Conseiller de l'enseignement Technologique
- ⇒ Professionnels partenaires au niveau régional
- ⇒ Représentant du Conseil Régional

## Son rôle :

- ⇒ étudier chaque dossier
- ⇒ valider le libellé du lycée des métiers proposé par les auditeurs
- ⇒ statuer sur les axes de progrès à préconiser
- ⇒ proposer au recteur de labelliser (ou non) l'établissement pour un an

# L'audit de suivi

---

**A échéance d'un an, envoi par l'établissement d'un « état des lieux » des axes de progrès**

**⇒ visite d'une journée maximum par 2 auditeurs dont 1 au moins a participé à l'audit**

# Les documents harmonisés

---

## Au service des auditeurs et/ou des établissements

- ⇒ un diaporama
- ⇒ un dossier d'instruction : demande de labellisation Lycée des métiers – Cahier des charges – Rapport d'audit
- ⇒ un document « Données chiffrées »
- ⇒ une procédure d'organisation de l'audit
- ⇒ un planning-type
- ⇒ un guide d'entretien (questionnements possibles)
- ⇒ un dossier de suivi « lycée des métiers » : Etats des lieux – Rapport d'audit de suivi